



BIM

Bulletin d'Informations Municipales

Recy décroche une 3^{ème} Fleur !



Le mot de Madame le Maire

Madame, Monsieur, Chers Recyots,

C'est l'heure de la rentrée que l'équipe municipale place sous le signe du bien vivre, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce Bulletin d'Informations Municipales.

*Bien vivre ensemble : nos multiples associations ont toutes repris du flambeau ! Merci à chaque bénévole de sa contribution et un merci appuyé aux Présidents et membres des bureaux qui s'engagent encore plus fortement dans l'organisation et la prise de responsabilité.
Sans vous, rien ne serait possible !*

Bien vivre dans un cadre agréable, et reconnu : l'obtention de la 3^{ème} fleur vient couronner trois années d'évolution éco responsable de la gestion des espaces verts et fleuris de notre commune. Ce label souligne la qualité des espaces partagés tels que le verger communal, le jardin d'expression et l'espace intergénérationnel à l'extérieur de la Salle des Sports Pierre ARNOULD enrichie de nouveaux jeux ; cette 3^{ème} fleur a aussi été obtenue grâce à l'investissement de nos écoliers (plantation, réalisation de massifs).

Si cette distinction met en lumière les choix opérés par l'équipe municipale et le travail de la régie communale, elle nous oblige aussi à maintenir un cadre de vie de haut niveau. Chaque recyot est ainsi appelé à entretenir ses limites de propriété (désherbage et taille de haies notamment).

Véhiculons chacun, chacune et chaque jour par notre attitude, nos actes, notre état d'esprit ou notre engagement à quelque niveau que ce soit, les valeurs de bienveillance et de respect.

Portons tous le « bien vivre à RECY » !

Bien cordialement

*Carole SAGUET
Maire de Recy*

Infos Mairie

La Mairie est ouverte
**du lundi
au vendredi**
de 13 h 30
à 18 h 00.

Permanence de
Madame le Maire :
Le lundi
(sur rendez-vous)

Téléphone :
03 26 68 36 45
(à partir de 11 heures)

Site Internet :
www.recy.fr

Email :
mairie@recy.fr

Facebook :
@Recy.Mairie.Officiel

École Primaire
Fernand VITRY

03 26 68 44 37

Dans ce BIM

Travaux



Environnement



RDV



Point sur les travaux



Effacement des réseaux

Les travaux d'effacement des réseaux du village se poursuivent avec, cette année, le secteur de la friche industrielle, à savoir, les rues de Châlons, des Moulins, de la Bacuterie, du Terme Adam et de la ruelle de la Haie Adam.

En outre, l'éclairage public sera renouvelé par du matériel basse consommation avec la pose de candélabres équipés en LED.

L'ensemble du réseau souterrain a été réalisé et le raccordement des habitations débutera courant septembre. À l'issue les câbles aériens et les poteaux devenus inutiles seront supprimés.



Cantine scolaire



Les travaux de réunion des salles André AUBOIN et Georges BAILLY (joutant la Salle des Fêtes Maurice SIMON) en une salle de restauration scolaire ont pu démarrer début juillet.

Les travaux d'ouverture entre lesdites salles et la cuisine de la salle Maurice SIMON sont réalisés. La cuisine est en ordre de marche depuis la rentrée, tant pour la cantine que pour les locations de la salle.

Les travaux d'aménagement de la salle unique, s'écouleront jusqu'à la fin de l'année.

Les enfants devraient donc pouvoir découvrir leur nouvel espace de restauration à partir du mois de janvier.

À suivre dans le prochain BIM de janvier.

Extension paysagère du cimetière des Épinettes

Les travaux d'extension du cimetière des Épinettes sont maintenant terminés et le rendu paysager est unanimement reconnu. Il nous reste à appréhender la gestion des espaces verts et dallés ainsi aménagés qui permettront une gestion responsable du cimetière.

Cette extension permet dorénavant de réserver une concession de son vivant, sous condition d'y faire poser un caveau immédiatement (tout renseignement auprès du secrétariat de Mairie).



Le tarif des concessions est fixé comme suit :

Types de concessions	Tarifs	
	30 ans	50 ans
Double Concession	300 €	500 €
Concession	150 €	250 €
Demi-Concession – Cavurne	110 €	200 €
Caveau Aménagé	525 €	700 €
Double Caveau	1 050 €	1 400 €
Dispersion des cendres dans le puits du souvenir.	Gratuite	

À noter qu'un projet de colombarium est en cours et verra le jour dans un second temps.

Un nouveau règlement des cimetières de la commune est en cours d'élaboration.

Nouveaux jeux pour les enfants

Deux nouveaux Châteaux pour les enfants ont été installés dans l'aire de jeu aux abords de la Salle des Sports Pierre ARNOULD. Ils rencontrent d'ores et déjà un vif succès, relayé par les parents et grands-parents sur la page Facebook de la commune, Merci !



Travaux projetés

Rue Chanteraine



D'ici la fin de cette année, les travaux d'aménagement de la rue Chanteraine seront lancés. Toute la rue sera ainsi réaménagée en intégrant des places de stationnement tout du long.

Une attention particulière sera portée aux abords de la boulangerie où des places de stationnement seront créées le long du square de la Place de la Mairie.

Le projet prévoit la création d'une rampe d'accès à la boulangerie pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux devraient pouvoir être achevés à l'été 2024.

Enfin, l'arrêt de bus Place de la Mairie sera déplacé rue de Châlons, le long du square où la rue sera élargie afin de permettre le stationnement des bus.

Ruelle aux Cannes

Pour faire suite à l'effacement des réseaux, les travaux de réhabilitation de la ruelle aux Cannes sont à l'étude. Ils seront programmés dans le courant de l'année 2024.



Journée Mondiale du Nettoyage de notre planète



Atelier fabrication de
NICHOIRS À MÉSANGES
pour les plus jeunes et les moins jeunes ☺

Rendez-vous au Verger partagé
SAMEDI 16 SEPTEMBRE

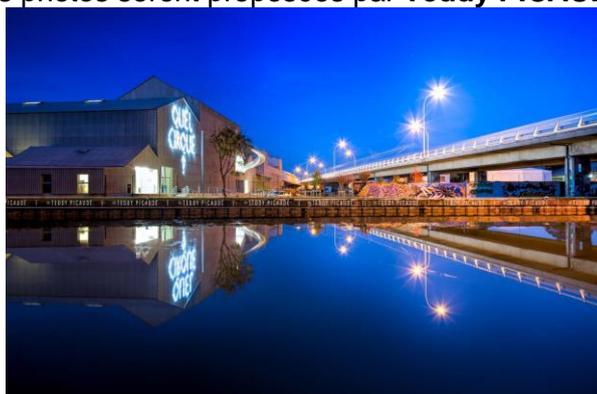
Accueil à partir de **9h30**

3^{ème} édition du **World Clean Up Day**



Nouvelle exposition Photos :

Samedi 7 octobre prochain, une nouvelle exposition sera inaugurée au Jardin d'Expression, avec pour thème la ville de Châlons en Champagne. Les photos seront proposées par **Teddy PICAUDÉ**.



Jardin du Père Noël :

Cette année, pour la seconde fois, **le Père Noël installera son jardin** au Jardin d'Expression

du 1^{er} au 31 décembre.

Un **appel à bénévole** "doué de ses mains" est ici lancé : si vous avez des talents de menuisier pour la réalisation d'un traineau ou de sujets divers en bois et vous souhaitez vous investir, merci de contacter la Mairie qui recensera votre savoir-faire et vous mettra en contact avec Lucie ou Agathe.

Si vous pouvez faire don de décorations en bon état de marche ou fonctionnement, nous serons preneurs. Merci.



3^{ème} Fleur



Et une, et deux, et trois... fleurs !

Après une 1^{ère} fleur en 2017, une seconde en 2020, notre beau village se voit attribuer une 3^{ème} fleur cette année au titre des Villes et Villages Fleuris.

Il est des villes ou des villages que l'on traverse sans s'arrêter, d'autres où l'on s'arrête pour une courte pause, d'autres encore où l'on aimerait s'arrêter pour longtemps. Qu'est-ce qui fait le charme de ces communes ? Le site ? La richesse du patrimoine bâti ? Les traces du passé ? Peut-être... mais ce qui compte beaucoup, c'est la place accordée à la nature dans l'aménagement urbain. Rien de plus reposant qu'un peu de verdure égayée par quelques fleurs, quelques arbres : cette végétation qui permet au citadin de garder le contact avec la nature, de voir et de sentir le changement tout au long des saisons.

Engagée depuis près de 10 ans dans le label « Villes et Villages Fleuris », la commune a fait de cette démarche d'embellissement une véritable signature. Le challenge d'une troisième fleur était un nouveau défi pour l'équipe technique et pour les élus.

L'obtention de cette troisième fleur a été officiellement confirmée début août, après examen du dossier par les membres du jury. Cette distinction vient saluer une aventure collective et s'inscrit dans la valorisation du patrimoine architectural naturel et paysager de la commune. Elle vient honorer le travail quotidien sans relâche des agents municipaux, ainsi que le fruit des engagements de l'équipe municipale.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien, et soyons fiers de cette récompense !



Jacques, Fabrice et Jonathan ont participé activement à la réussite de ce projet. Merci à eux.



Sans oublier la participation des enfants de l'École Primaire Fernand VITRY.



Du côté de la Mairie

Une nouvelle ATSEM.

Le 28 août dernier, nous avons accueilli **Madame Sandra BEURVILLE**, recrutée sur le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à l'École Primaire Fernand VITRY.

Forte d'une expérience de treize années dans le domaine de la petite enfance, dont six en tant qu'ATSEM, elle sera d'une aide précieuse au quotidien à Maîtresse Christine dans la classe des petits et de la moyenne section. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Faisons sa connaissance.

Madame Sandra BEURVILLE,



Présentez-vous : *Je suis mariée et maman de 2 garçons.*

Quels sont vos traits de caractère ? *J'ai beaucoup d'humour, je suis dynamique et je suis quelqu'un de sincère.*

Quel est votre parcours professionnel ? *J'ai débuté mon parcours professionnel en tant que conseillère clientèle et j'ai ensuite décidé de me diriger vers la petite enfance. Tout d'abord en tant qu'assistante maternelle puis en tant qu'ATSEM. Au premier abord, ce sont des métiers qui peuvent paraître différents mais pas tant que ça : ces métiers demandent de la patience, de la communication et répondre aux besoins des autres.*

Quelles sont vos attentes à la Mairie de Recy ? *Je souhaite avant tout une bonne intégration au sein de la collectivité, travailler en équipe et m'épanouir professionnellement.*

Un sport, une activité ? *Je pratique la marche et j'envisage de faire du yoga à la rentrée.*

Vous aimez : *Passer du temps avec ma famille, les soirées entre amis et le chocolat 😊 J'aime aussi les animaux, la musique et lire un bon livre quand j'ai du temps de libre.*

Vous n'aimez pas : *Je n'aime pas les épinards, la couleur verte, les araignées... Plus sérieusement, l'injustice en général...*

Un mot pour conclure : *J'ai hâte de faire la connaissance de tous les enfants de l'école, et en attendant je leur souhaite de passer une belle rentrée.*

Bienvenue Audrey

Le 4 septembre, les enfants et les parents ont pu apercevoir une seconde nouvelle personne à l'école.

Il s'agit d'**Audrey GAUFFROY** que nous accueillons pendant une année afin de l'accompagner dans sa formation par apprentissage avec pour objectif l'obtention d'un CAP AEPE (Accompagnement Éducatif de la Petite Enfance). En alternance au lycée Ozanam, Audrey sera présente une semaine au Lycée et trois semaines dans la collectivité. Elle sera tutorée par Marylise SIMON et Sandra BEURVILLE.

De gauche à droite : Marylise SIMON, Audrey GAUFFROY et Sandra BEURVILLE



Merci aux saisonniers.

Cet été, nous avons eu le renfort de deux saisonniers : **Lénaïc**, en juin et juillet, et **Marc** au mois d'août. Nous les remercions pour le travail effectué et leur souhaitons bonne chance pour la suite de leurs études.

Du côté de l'École Primaire Fernand VITRY

Nos chères petites têtes blondes ont repris le chemin de l'école. Première rentrée pour certains, dernière pour d'autres. Les effectifs de cette rentrée scolaire sont en progression et se composent ainsi :

- 13 petits et 12 moyens pour Christine MARTIN, aidée de Sandra BEURVILLE et Audrey,
- 12 Grands et 12 CP pour Amandine VERDIN aidée de Marylise SIMON,
- 20 CE1 pour Pauline HUGUENIN-VUILLEMIN,
- 15 CE2 et 10 CM1 pour Delphine TISSERAND, Directrice,
- 8 CM1 et 13 CM2 pour Marie-France CANAMAS.

Soit un effectif total de **115** enfants.



Au revoir Maîtresse

Arrivée pour la rentrée des classes 2016 / 2017, **Marie-Laure DUBOIS** a quitté l'école de Recy pour aller enseigner en Alsace.



Nous la remercions pour son engagement, son éducation et son expérience à destination de nos enfants qui ne l'oublieront pas.



Remise des sacs ?

Lundi 4 septembre, jour de rentrée scolaire, fût l'occasion pour le Conseil Municipal de remettre en fin de matinée aux enfants de l'élémentaire un sac de sport nominatif et siglé du logo de Recy. Avant de recevoir leur sac, les enfants ont chanté aux adultes présents une chanson apprise dans la matinée.



Tarification de la cantine

Le Conseil Municipal a, par délibération en date du 9 juin dernier, décidé d'appliquer la revalorisation tarifaire liée à l'évolution du prix des denrées alimentaires.

Par conséquent, depuis le 1^{er} septembre 2023, le prix du repas de cantine est de **5,50 €** pour le tarif de base et **6,00 €** pour le tarif majoré.

Toutes les infos sur notre prestataire de livraison des repas : www.api-restauration.fr

Tarification de la garderie périscolaire

Les prix de la garderie périscolaire du matin et du soir les jours d'école restent inchangés, à savoir, 1 € par temps de présence.

Pour ce qui concerne le mercredi, les tarifs sont les suivants :

- **Tarif de base :** 4,50 € pour la demi-journée, soit 9,00 € par journée ;
- **Tarif extérieur :** 5,25 € pour la demi-journée, soit 10,50 € par journée ;
- **Tarif majoré :** 6,00 € pour la demi-journée, soit 12,00 € par journée.



Bonjour Maîtresse(s)

Bienvenue à **Pauline HUGUENIN-VUILLEMIN** qui rejoint l'équipe enseignante et a la charge de la classe des CE1-CE2.

À noter que nous accueillons pour la 2^{ème} année consécutive **Amandine VERDIN** en classe de Grande Section-CP.



Pauline HUGUENIN-VUILLEMIN et Amandine VERDIN

- **Tarif de base** : pour les enfants scolarisés et/ou domiciliés à Recy et Saint Martin sur le Pré ;
- **Tarif extérieur** : pour les enfants extérieurs à Recy et Saint Martin sur le Pré ;
- **Tarif majoré** : pour un enfant déposé en garderie sans inscription préalable (en cas d'urgence), par exemple. Ce tarif sera appliqué pour les cas qui ne rentreraient pas dans les conditions des deux autres tarifs.

Renseignements complémentaires auprès de la Mairie de la commune concernée.



Attention ! Les inscriptions se font exclusivement via la plateforme « monespacefamille.fr ».

Remise des calculatrices

Madame le Maire, accompagnée de Sylvie AUGUSTE, Adjointe au Maire, ainsi que de Madame Marie-France CANAMAS professeur de CM2, a eu le plaisir de remettre aux futurs collégiens la désormais traditionnelle calculatrice ainsi qu'une clef USB aux couleurs de Recy, pour leur entrée au collège.

L'ensemble du Conseil Municipal leur souhaite une belle scolarité.



Plan de Sauvegarde Communal

Lundi 10 juillet, une vingtaine de personnes, élus et membres de la **Réserve Communale de Sécurité Civile** ont répondu présent à l'appel de Madame le Maire, dans le cadre d'un exercice de mobilisation.

Ce fût l'occasion de faire connaissance avec les matériels, les outils et leurs lieux de stockage ainsi que leur mise en œuvre (pompe d'aspiration, groupe électrogène, tracteurs...).

Cette séance a également permis d'établir un inventaire des différentes compétences disponibles et de réfléchir aux conditions d'accès.

Créée dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, cette Réserve Communale de Sécurité Civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles et apporte une aide à l'équipe municipale en cas de crise.

Si vous souhaitez rejoindre la Réserve Communale de Sécurité Civile, contactez la Mairie.



Bien vivre chez soi...

...et avec ses voisins

Afin de profiter au mieux de son jardin et des espaces publics, quelques règles méritent d'être rappelées :

Tondeuse et outillage sonore :

Utilisation encadrée par un arrêté préfectoral.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazons à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :



- ☞ **Les JOURS OUVRABLES** de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- ☞ **Les SAMEDIS** de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00,
- ☞ **Les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS** de 10 h 00 à 12 h 00

Les professionnels ne sont pas concernés par ces horaires.

Les déjections canines

Chaque propriétaire de chiens est responsable de son animal et il convient de prendre toutes les mesures afin d'éviter toute gêne ou incident et ainsi permettre à nos enfants de courir librement sans se retrouver avec leurs chaussures souillées... Il est rappelé que des sacs à déjections canines sont disponibles **gratuitement** en Mairie et dans les distributeurs accessibles à différents endroits du village.



Un maître responsable ramasse !

Merci à tous

Agir pour que notre commune conserve son cadre de vie agréable et conviviale.

Nous faisons appel au civisme de chacun... **Mon compagnon s'oublie ? Et bien, JE RAMASSE...**

MERCI AUX RECYOTS QUI LE FONT DÉJÀ !!!



Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et ce afin de limiter tout risque d'accident, et veiller à la sécurité et à la tranquillité publique.

**La peur des chiens, chez les petits et les grands, ne se maîtrise pas...
Merci pour eux !**

Les chats



Un nombre croissant de chats dans notre commune, nous conduit à vous demander de bien veiller à stériliser et identifier votre compagnon.

Les chats errants peuvent être déposés par les particuliers à la SPA ou auprès d'associations dédiées, mais sont refusés lorsqu'il s'agit d'une demande de la Mairie. Ainsi, nous vous remercions, si vous le pouvez, de faire le nécessaire pour éviter une prolifération encore plus importante.



En effet, bien qu'ils soient d'excellents chasseurs (rats, souris...), ils prolifèrent de façon exponentielle :

Un couple de chats peut donner naissance à 12 chatons par an... lesquels donneront à leur tour 144 chatons l'année d'après, 1.728 chatons la troisième année et **20. 736 chatons la quatrième année !**

La stérilisation permet aux chats de vivre plus longtemps et en bonne santé en endiguant les transmissions de maladies.

Une fois stérilisés :

- Plus d'urines malodorantes, plus de miaulements en pleine nuit, plus de poubelles visitées.
- Ils ne véhiculent plus des maladies infectieuses.
- La population des chats « errants » est stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire en empêchant d'autres arrivants de s'installer.



Collecte Sélective

N°Vert 0 800 875 615

APPEL GRATUIT

Du **NOUVEAU** à partir du 1^{er} janvier 2024 !

1^{er} janvier 2024 : obligation de collecte à la source des biodéchets.

Les biodéchets représentent encore près d'un tiers de nos poubelles d'ordures ménagères. Pourtant, ils ont de la valeur. C'est pourquoi le tri à la source des biodéchets devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 pour tous en Europe.

En France, cette obligation ne concernait jusqu'à présent que les gros producteurs. Cependant, les lois françaises « Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience » transposent la directive pour l'étendre à tous les producteurs, dont les particuliers.



À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront donc disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables comme c'est déjà le cas à Recy.

Châlons Agglo, collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre de cette disposition, va donc proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme le compostage et des bacs séparés pour une collecte spécifique.

L'objectif de cette obligation du tri à la source des biodéchets est d'augmenter le recyclage des déchets organiques, qui, au lieu d'être incinérés, pourront soit être compostés en vue d'un retour au sol via les agriculteurs locaux, soit méthanisés pour produire du biogaz qui se substituera à des énergies fossiles, permettant ainsi de réduire la production de gaz à effet de serre.

Pour répondre à cette obligation, **Châlons Agglo va distribuer des bacs verts à biodéchets à l'ensemble des foyers non équipés à ce jour** (habitat collectif, communes rurales et maisons sans jardin).

En complément, la collectivité continuera de proposer des composteurs individuels et des lombricomposteurs à tarifs préférentiels.

Rappel des déchets à placer dans le bac à biodéchets.

Si son usage est réservé en priorité aux restes de repas et aux épluchures de cuisine, les végétaux du jardin seront encore acceptés, mais uniquement en complément, et dans la limite de la contenance du bac. Attention, les apports en dehors du bac ne seront plus tolérés et devront être apportés directement à la déchèterie.

Les usagers qui disposent actuellement d'un bac plus volumineux que le bac standard de 120 litres, comme c'est le cas à Recy, pourront le conserver, mais ils verront leurs équipements remplacés par le nouveau modèle lors des opérations de maintenance, en cas de vol ou de dégradation.

EN PRIORITÉ : LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



FRUITS ET LÉGUMES (ÉPLUCHURES ET PÉRIMÉS)

RESTES DE REPAS

MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ (PAPIER)

VAISSELLE, COUVERTS ET BOÎTES EN CARTON

COQUILLES D'ŒUFS, DE MOULES ET D'HUITRES

OS, VIANDES ET POISSONS

PAILLE ET LITIÈRES NATURELLES

ESSUIE-TOUT ET SERVIETTES EN PAPIER

EN COMPLÈMENT, DANS LA LIMITE DU BAC : LES DÉCHETS VERTS DU JARDIN

INTERDITS

LES DÉCHETS VERTS EN EXCÉDENTS DU BAC SONT À APPORTER À LA DÉCHÈTERIE OU À VALORISER IN SITU (COMPOSTAGE, BROYAGE, PAILLAGE, ETC.)



BRANCHAGES



FEUILLES MORTES



TONTE DE PELOUSE



TAILLE DE HAIE



HUILES



LITIÈRES MINÉRALES ET CENDRES

Rappel des jours de collectes des déchets :

Déchets ménagers	Bac gris	le mercredi
Emballages	Bac jaune	le mercredi
Déchets verts	Bac vert	le lundi

Le Verre → Point d'Apport Volontaire (PAV)



Les calendriers de collecte et tous les emplacements de PAV sont disponibles sur le site internet www.chalons-agglo.fr



L'ensemble des collectes sont maintenues les jours fériés, sauf : le **1^{er} mai**, le **25 décembre** et le **1^{er} janvier**.



En cas de bac détérioré, volé, ou pour vous équiper, appelez le numéro vert.

Toutes les infos : www.chalons-agglo.fr (Collecte sélective)

Déchèteries

Déchèterie de Châlons Agglo

Chemin des Grèves à Châlons – Tél. : 03 26 21 77 85
 Horaires d'ouverture aux particuliers :
Lundi au Samedi : 9 h à 19 h
Dimanche : 9 h à 13 h

Déchèterie de JUVIGNY

Route des Grandes Loges aux horaires suivants : le mardi de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et le samedi (*particuliers uniquement*) de 13h30 à 17h30.

Point d'Apport des Déchets Verts de Recy – Saint Martin sur le Pré

Le PADV, situé entre Recy et Saint Martin sur le Pré, est accessible sur rendez-vous à prendre auprès de la Mairie les mois d'**avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre**.

Maison Médicale de Juvigny

Tout prochainement, deux médecins prendront leurs fonctions au sein de la Maison Médicale de Juvigny. En effet, pour permettre la poursuite de cette maison médicale après le départ à la retraite du Docteur CHARBAUT, les communes de Vraux, Juvigny, La Veuve, Recy, Les Grandes Loges, Aigny et Matougues, se sont regroupées en un Syndicat à vocation unique.



Crédit photo : L'union

Le Syndicat Intercommunal des Argennols a ainsi vu le jour et porte l'acquisition des locaux de la maison médicale. Dans cette configuration, deux nouveaux médecins s'installent et les infirmières ainsi que la dentiste en place resteront dans les locaux.

Nous nous félicitons de cet aboutissement qui a nécessité un investissement hors pair des élus et souhaitons la bienvenue aux nouveaux locataires et une belle et longue retraite bien méritée au Docteur CHARBAUT.

Cambriolages : vigilance !

Discrétion & vigilance

Les cambriolages dans nos villages au cours des derniers mois nous conduisent à vous rappeler quelques conseils sur l'attitude qui pourrait être la vôtre :

- Soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères dans votre quartier (individu ou véhicule) ;
- Dans le cas de véhicules qui vous sembleraient douteux, relevez le numéro d'immatriculation et le type de véhicule (marque et couleur) ;
- Des appels suspects sur votre téléphone fixe (raccrochage de l'appelant dès que vous répondez par exemple) peuvent signifier un « sondage » effectué sur votre présence ou vos horaires ;





Si vous êtes confrontés à l'une de ces situations, n'hésitez pas à le signaler soit à la Mairie soit aux référents locaux de « Participation Citoyenne » qui sont : Messieurs **Olivier FLORES** (06.70.95.08.55) et **Jean-Bernard BASSUT** (06.14.29.76.33), titulaires, et **Jacky BOUCHER** (03.26.21.56.26) et **Marc CALLEJAS** (06.82.92.59.10), suppléants.

Si vous constatez des comportements qui vous paraissent suspects, n'appellez pas la Police mais un des référents. Ce système permet de ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre. La Police ne sera contactée directement qu'à l'occasion d'un événement grave et sérieux qui nécessite une intervention immédiate.

Démarchages sauvages

Nous rappelons également que le démarchage sauvage est Interdit sans l'autorisation écrite de la Mairie. Chaque personne qui prospecte en porte à porte sur la commune doit pouvoir présenter une autorisation datée et signée par la Mairie, signifiant que les démarcheurs se sont faits connaître et ont par conséquent été identifiés. Soyez vigilants, ne laissez pas entrer un (ou des) inconnu sans l'avoir clairement identifié.

Dans le doute, demandez une carte professionnelle, même si la personne porte un uniforme.

Ne signez rien ! (bon de commande, ou autre).

Exemple en date, de couvreurs qui, soi-disant, changent des tuiles de votre toiture et vous demandent une somme d'argent bien trop important par rapport au service « rendu », et généralement à payer en liquide...

En cas de doute, appelez la Mairie ou la Police (17).

Carte Nationale d'Identité et Passeport



La Mairie de Recy ne délivre plus les CNI et Passeport. Vous devrez vous adresser à une commune de votre choix équipée d'une station d'enregistrement.

Par exemple : Châlons-en-Champagne, Courtisols, Fagnières, Marson, Suippes ou Tours-sur-Marne, pour les communes les plus proches.

Il est conseillé d'effectuer une pré-demande de CNI, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Vous y trouverez l'ensemble des informations concernant les étapes de la démarche et les pièces à fournir : <https://passeport.ants.gouv.fr/>.

Depuis deux ans maintenant, la carte d'identités plus sécurisée, adopte un format plus compact avec la taille d'une carte bancaire.

Rappelons que le renouvellement d'une CNI reste **gratuite**, à condition de présenter l'ancienne carte. Attention aux sites Internet frauduleux. En cas de doute, contactez la Mairie.

Toutes les précisions sur www.service-public.fr

État Civil

Naissances

Mahé DUNEUFGERMAINle 11 janvier
Maëlle HOARAUle 24 juin
Marcel CAMPIONle 27 juin

Orphée PEILLEX le 15 juillet
Adèle BOUTAL le 31 Août

Mariage

Laura ANTOINE et Guillaume GOBINle 27 mai
Amélie ARNOULD et Paul LHOTELLIER le 26 août



Décès

Dominique HAUMONTle 5 septembre
Hélène PIESENS née BUDKA..... le 6 septembre



Assistantes Maternelles

Valérie BEISSERT.....	03.26.65.86.39
Isabelle BELGRAND	03.26.22.45.23
Stéphanie DENNEVAL.....	06.01.97.17.87
Dyane KASZA	06.75.26.98.61
Delphine MICHEL.....	09.80.63.76.83
Delphine WATIER	03.26.67.30.79
www.assistante.maternelle.marne.fr.....	si vous recherchez une assistante maternelle

Recensement citoyen



Tout jeune Français, ayant atteint l'âge de **16 ans** doit se faire recenser auprès de la Mairie. Cette démarche peut également être faite en ligne sur le site Internet www.service-public.fr.

Cette formalité est **obligatoire** pour se présenter aux concours et examens publics (BAC, permis de conduire...) avant l'âge de 25 ans.

Une pièce d'identité, le livret de famille ainsi qu'une pièce justificative de domicile sont nécessaires pour procéder au recensement.

Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), généralement dans sa 18^{ème} année.

Le recensement citoyen permet également l'inscription automatique du jeune sur la liste électorale à ses 18 ans.

Les Associations

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT.E/RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
FAMILLES RURALES	ANNIE MARCHAL	micel.marchal808@orange.fr	03 26 65 24 85
SERVICE D'AIDE À DOMICILE.....	JEANNE-MARIE BASSUT	03 26 65 33 06
CLUB FÉMININ	LYSIANE DERVIN	03 26 65 21 42
"	BRIGITTE PERARD	03 26 65 22 14
"	CHANTAL GRANDCOLAS.....	03 26 68 23 95
ACCUEIL LOISIR SANS HÉBERG ^T	MIKAËL MILLERO	03.26.26.30.96
.....	ANNIE MARCHAL	03 26 65 24 85
REPAS DES AÎNÉS.....	JEANNE-MARIE BASSUT	03 26 65 33 06
CARTES D'ADHÉRENTS/TRÉSO	ANNIE MARCHAL	03 26 65 24 85
TAMALOU (CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE).....	CHANTAL CHANGENOT	chantal.changenot53@orange.fr	03 26 65 67 18
CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	ALICE JACQUOT	cpe.recy@gmail.com	03 26 26 93 15
SOCIÉTÉ DE CHASSE	HERVÉ ARNOULD	h-arnould@orange.fr	03 26 65 25 18
SOCIÉTÉ DE PÊCHE	FRANCK LALLEMENT	lallefranck@bbox.fr.....	03 26 68 07 83
COMITÉ DES FÊTES - RECY VIT !	SYLVIANE JACQUET	d-jacquet@orange.fr.....	03 26 65 69 43
ERSM BASKET	ersmbasket.contact@gmail.com.....

ÉVEIL DE RECY SAINT MARTIN – PRÉSIDENT : DOMINIQUE JACQUET – d-jacquet@orange.fr

SECTION BADMINTON	LUC DIDIER	lucdid51@gmail.com.....	06 62 47 71 09
SECTION TENNIS	OLIVIER KARAS	olivier.karas@free.fr.....	06 95 58 00 13
SECTION GYM ENFANT	SYLVIE AUGUSTE.....	augylvie@gmail.com	06 03 39 74 77
SECTION YOGA	ANIMATRICE : CORINNE	06 52 69 22 17
SECTION GYM VOLONTAIRE	ODILE GIRARD	odile51@orange.fr	06 77 07 35 62
SECTION BRIDGE	MARIE-NOËLLE PIAT.....	marienoelle.piat@free.fr.....	03 26 68 26 45
SECTION SUN DANCE	ABDOURAZAK GUEDI.....	abdourazak@hotmail.com	06 50 25 16 54
SECTION SOPHROLOGIE	BARBARA SAGUET.....	barbara.saguet.sophrologie@gmail.com	
SECTION PÉTANQUE	JACKY BOUCHER	jackyboucher984@neuf.fr	
SECTION BOXE THAÏLANDAISE	FRANÇOIS AUBERTELLE	aubertellefrancois@gmail.com.....	06.61.06.97.83
SECTION RUNNING	MATHIEU EBNER	06.99.95.55.71

Le Football Club Saint Martin sur le Pré - La Veuve – Recy à Saint Martin sur le Pré

Tél./fax : 03.26.64.22.92 - footballclub.stmartinsurlepre@orange.fr

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Association Tamalou

Section informatique



Vous souhaitez vous perfectionner en informatique, passer à Windows 11, maîtriser votre Smartphone, brancher une caméra, raccorder vos appareils en wifi, maîtriser les outils Google (Maps, Drive, photo..) ?

Alors la **Section Nouvelles**

Technologies de l'Association Tamalou vous attend à la rentrée.

Sessions de 2h30 dans une ambiance conviviale les mercredis matin.

De plus, sont organisées des séances de dépannage ou d'assistance afin de répondre à vos questions et solutionner vos petits problèmes.

La reprise des cours aura lieu fin septembre.



N'hésitez pas à m'appeler pour tous renseignements complémentaires.
Bernard BOCKSTAL - Association TAMALOU de Recy - Tel : 06 52 44 69 35

Retour sur le Pique-nique

Le 2 juillet dernier, les « Tamalou » étaient venus nombreux au repas pique-nique. Une belle rencontre dans une ambiance barbecue très estivale.

La bonne humeur et la joie étaient au rendez-vous ; tout au long du repas, des animations étaient proposées : sketches, chansons...

Merci à nos ami(e)s « Tamalou », aux animateurs qui ont fortement contribué à la réussite de cette belle journée, grâce à leur participation active.



Conseil de Parents d'Élèves

Pour cette année scolaire 2022/2023, le CPE a pu mettre en place diverses manifestations :

- **Un Broc'Enfant** : avec une cinquantaine d'emplacements vendus pour un succès mitigé au niveau des visiteurs malgré une bonne publicité sur les différents réseaux sociaux, les affiches... cette année, nous changerons sans doute le jour pour voir si cela affecte le nombre de visiteurs ou non ;
- **Un Loto** : qui a remporté un très grand succès ;
- **Le carnaval** : le soleil était au rendez-vous pour cette journée haute en couleur avec plus d'une soixantaine d'enfants défilant dans les rues de Recy ;
- **Une soirée pour les 50 ans de l'association** : avec une centaine de convives qui ont pu partager leur expérience autour d'un bon repas suivi d'une soirée dansante ;
- **Une tombola** : nous remercions à ce titre les enfants et les parents qui ont joué le jeu pour la vente des cases de tombola. Chaque enfant a été récompensé par un petit paquet avec quelques cadeaux pour les remercier de leur participation ;
- **La kermesse** : en demi-teinte cette année du fait d'un couvre-feu instauré suite aux incidents sur Châlons et du traiteur qui n'a pas assuré correctement son service. Nous remercions cependant les parents pour leur compréhension. Les enfants ont profité d'une kermesse en extérieur et se sont bien amusés aux différents jeux proposés, qui reste le principal pour cette manifestation !



Ces différentes manifestations permettent au CPE de récolter des fonds qui ont servi à mettre en place diverses actions pour nos enfants comme, par exemple : le règlement d'un tiers de la somme pour les cours d'échecs qui ont été donnés à l'école tous les mardis, l'achat à chaque élève de CM2 d'un bon d'achat d'une valeur de 20 € à la Librairie du Mau, l'achat pour cette rentrée 2023, aux nouveaux élèves de CP d'un « kit démarrage » (stylos, colle, règle...) ainsi que pour les maitresses !!!

Le CPE ce sont des parents bénévoles qui donnent de leur temps pour pouvoir mettre en place l'ensemble de ces manifestations, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous nous réunissons environ une fois par mois (quelques fois un peu plus lorsqu'une manifestation est à préparer). Merci.



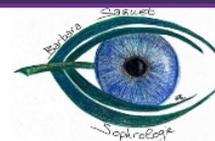
La Présidente, Alice JACQUOT



Sophrologie

La sophrologie pour mieux vivre votre quotidien

Les séances de sophrologie reprennent à Recy !!!
 Vous avez envie de relâcher vos tensions ? Mieux gérer votre stress ?
 Retrouver un sommeil réparateur ? Porter un regard plus positif sur votre vie ?
 La sophrologie est faite pour vous !!



Je vous retrouve le **jeudi 14 septembre 2023 à 18h15** devant la Salle des Fêtes Maurice SIMON, pour une séance découverte.

Nouvelles modalités cette année : je vous propose un forfait de **10 séances** au prix de **120 €** à utiliser entre le 21 septembre 2023 et le 25 janvier 2024, soit **15 créneaux** disponibles. Ces séances seront pour vous l'occasion de mieux connaître votre corps, de vous détendre et de prendre un moment pour vous, en toute bienveillance.

Barbara Saguet, sophrologue diplômée
 06 95 56 31 56 - barbara.saguet.sophrologie@gmail.com
barbarasaguet.sophrologie.fr

Recy vit - Comité des Fêtes

Les 10 ans de Salon des Arts et du Terroir.



Le Recy vit - Comité des Fêtes organise son

10^{ème} Salon des Arts et du Terroir

les **14 & 15 octobre**

avec de nombreuses animations tout au long du week-end.

Cette année, une soixantaine d'exposants vous accueilleront
Salle des Fêtes Maurice SIMON
 le **samedi de 12h00 à 19h00** et le **dimanche de 10h00 à 18h00**.

Entrée gratuite, restauration sur place.

Pour plus d'information, merci de contacter la Présidente Sylviane JACQUET au 06.62.75.03.93 ou au 03.26.65.69.43.
 Rendez-vous au **Salon des Arts et du Terroir !**



Section Gym Enfant de l'ERSM

Après une présentation aux parents, les enfants ont tous été récompensés du travail accompli durant l'année. La saison s'est clôturée par un goûter. La reprise est prévue le 12 septembre à 16h45 Salle des Sports Pierre ARNOULD.

Un essai gratuit est possible.



Section Gym Volontaire de l'ERSM



Envie de commencer une activité physique ? de vous maintenir en forme ? d'entretenir vos articulations ? et ce en toute convivialité ?

Venez nous rejoindre aux **COURS DE STRETCHING** animés par Michèle DUBOST, toujours aussi dynamique et prévenante.

Association affiliée à EPGV, Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire, Sport et Santé.

Merci aux participantes et participants que nous espérons retrouver encore plus nombreux à la rentrée, fin septembre.

Les cours ont lieu le jeudi de 10h45 à 11h45, à la Salle des Sports Pierre ARNOULD.

2 séances d'essai possible, prévoir des chaussures tirées du sac.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour tout renseignement contact mail : odile51@orange.fr



Section Sun Dance de l'ERSM

Sun Dance démarre sa 11^{ème} saison à Recy.

L'association propose des cours collectifs de danse latine notamment la Salsa cubaine et la Bachata. Tout cela dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Rejoignez Sun Dance et suivez tout au long de l'année des cours de tous niveaux.

Cette année, les cours sont assurés par Wille MP, une fois par semaine, tous les mardis pour enseigner l'art des danses latines aux débutants comme aux initiés. La philosophie est simple : Sun Dance est la seule structure de ce genre sur l'agglomération châlonnaise et cette année encore, elle a été associée au festival de musique d'ici et d'ailleurs où elle a animé en accès libre un stage d'initiation pour permettre à tous d'apprendre ou perfectionner ses pas de danse sur les rythmes latinos.

Inscriptions jusqu'à la fin du mois auprès de Mathilde PERARD : 06.79.58.62.62 ou Abdourazak GUEDI : 06.50.25.16.54 et sur la page Facebook : Sun Dance. Cours les mardis à partir de 19 heures.



Un Recyot à l'honneur

13 heures 48 minutes et 3 secondes...

C'est précisément le temps qu'il aura fallu à **Mikaël MILLERO** pour venir à bout de l'Ironman de Vichy le 20 août dernier.



L'Ironman est une compétition de triathlon longue distance qui consiste à enchaîner 3,8 km de natation, 180,2 km de cyclisme, puis 42,195 km de course à pied (un marathon).

Mikaël a ainsi nagé 1h35, roulé 6h57 et couru 5h04 avant de franchir la ligne d'arrivée avec une immense fierté tant le défi était colossal et où le mental a été plus fort que la douleur.

C'est véritablement le fruit d'un travail acharné, où toutes ces heures à s'entraîner sans relâche ont été récompensées.



Quelle belle performance !

